

Image not found or type unknown



Tromperie sur surface réelle du studio

Par **eve31000**, le **03/09/2007** à **01:12**

bonjour,rnrnj'ai signé mon bail pour un studio de 30m2. avec mon copain on a pris les mesures du studio et il s'avere qu'il ne fait que 25m2. j'ai telephoné a ma proprietaire et elle maintient que le studio fait 30m2. le loyer est deja assez cher et je refuse de payer autant pour un 25m2. elle ne veut rien savoir. est ce trop tard pour recuperer ma caution ainsi que mon premier loyer payé? il est ecrit nulle part sur le bail que le studio fait 30m2, elle l'a juste ecrit que un papier destiné a la caf. que faire???